



**Le Conseil d'Etat**

5761-2022

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la  
communication (DETEC)  
Madame Simonetta SOMMARUGA  
Conseillère fédérale  
Palais fédéral nord  
3003 Berne

**Concerne : grandes installations photovoltaïques: révision d'ordonnances en vue de la mise en œuvre du nouvel article 71a de la loi sur l'énergie**

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a pris connaissance des projets de modification d'ordonnances mis en consultation.

Sur la forme, nous relevons qu'il est peu appréciable d'être sollicité dans de tels délais sur la base de documents qui n'ont pas été traduits en français. Ce processus nous paraît d'ailleurs problématique au regard du cadre fédéral sur les langues nationales.

Cela étant, notre Conseil soutient sur le fond ce projet et se rallie aux remarques formulées par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

En particulier, nous souhaitons saluer le fait que le rapport explicatif indique expressément que l'application de l'article 71a de la loi fédérale sur l'énergie (LEne) requiert une étude d'impact sur l'environnement (EIE) et la réalisation d'une pesée des intérêts.

Les précisions apportées dans le nouvel art. 9d de l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne) sont aussi de nature à nous rassurer puisqu'elles permettent d'éviter un potentiel conflit d'intérêts avec la fonction nourricière de la zone agricole du canton de Genève et les objectifs de préservation des surfaces d'assolement. L'impact environnemental de telles installations serait particulièrement important dans un canton très peuplé et avec un territoire exigu comme celui de Genève.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

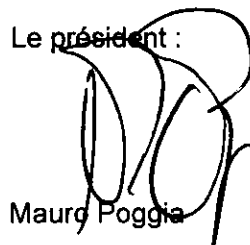
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Rigetti

Le président :



Mauro Poggia